
Numérisation pour l'égalité, la participation et la coopération dans l'industrie / Des emplois industriels plus nombreux et de meilleure qualité à l'ère numérique

Document adopté par la 7ème réunion du Comité exécutif d'industriAll
Europe, Bruxelles, le 2 décembre 2015 | IndustriAll 66/2015

Les technologies numériques sont de plus en plus présentes dans nos vies quotidiennes et nos vies professionnelles. Les objets numériques sont présents dans nos poches, dans nos maisons, dans nos véhicules et sur nos lieux de travail dans l'industrie. Ils permettent aux personnes et aux objets de communiquer partout et à n'importe quel moment dans un réseau mondial et interactif. Ils ont transformé notre façon de travailler et radicalement changé des pans entiers de l'industrie, et ce processus n'est pas fini.

IndustriAll European Trade Union propose des politiques et des mesures en faveur d'emplois industriels plus nombreux et de meilleure qualité à l'ère numérique. Leur objectif stratégique commun est de mobiliser les technologies numériques afin de développer des lieux de travail et des sociétés coopératives, intégrateurs, démocratiques et égalitaires, dans l'intérêt à long terme des travailleurs et de la société en général.

1. La numérisation a des conséquences profondes et spécifiques sur l'emploi

La numérisation est la **mise en réseau** de tout objet et toute personne, à n'importe quel moment et à n'importe quel endroit. Dans l'industrie, elle conduit à l'**intégration numérique** de tous les processus : conception, fabrication (le concept « Usine du futur » ou « Industrie 4.0 »), maintenance et administration.

Cette intégration numérique peut se traduire de manière positive par des **gains** massifs en matière de productivité, de fiabilité, d'adaptation aux besoins des consommateurs et de vitesse, à toutes les échelles (de la machine individuelle à l'ensemble du système de production). Elle peut sensiblement améliorer les avantages comparatifs de la fabrication européenne et ainsi protéger ou même **relocaliser de nombreux emplois industriels**.

Par ailleurs, les conséquences négatives de la numérisation sur le **volume** de l'emploi existant sont potentiellement **massives**. La proportion d'emplois humains qui risquent d'être remplacés par des technologies numériques est estimée entre 12 % et 45 % pour l'ensemble de l'économie. Ces emplois menacés sont essentiellement les tâches routinières propres à l'industrie, y compris des emplois non manuels.

La numérisation a aussi des conséquences **spécifiques**, au-delà des gains de productivité qui sont communs à toute transformation technologique de l'industrie dans l'histoire :

- Elle **concentre** le pouvoir et la richesse dans des plateformes numériques, privant ainsi toutes les autres entreprises le long de la chaîne de valeur de la capacité d'investir, d'innover et d'offrir de bons salaires et de bonnes conditions de travail.
- Elle remet en cause les fondements de la **relation d'emploi** (permanente, à temps plein) basée sur les conventions collectives parce que toutes les fonctions de cette relation (y compris le contrôle de la tâche) peuvent être effectuées individuellement, automatiquement et à distance. Par conséquent, les travailleurs se retrouvent dans une concurrence mondiale sur les prix, et le **travail précaire** avec des conditions et modalités **individualisées** explose (auto-entrepreneurs, faux emploi indépendant, crowdsourcing).

- Elle ouvre des possibilités sans précédent de **contrôle** asymétrique, vertical et unilatéral sur les travailleurs, mais aussi de **coopération** symétrique, horizontale multilatérale et démocratique entre eux.

2. Les technologies numériques doivent promouvoir l'égalité, la participation et la coopération, pour des emplois industriels plus nombreux et de meilleure qualité

IndustriAll Europe considère que les développements technologiques ne sont pas déterministes. Il incombe aux syndicats de s'en emparer et de les façonner de manière positive afin de tirer profit de la révolution numérique pour le bien-être des travailleurs, de l'industrie en Europe et plus largement de la société.

IndustriAll Europe propose en conséquent des **politiques** et des **mesures** visant à tirer profit des opportunités qu'offre la numérisation et d'orienter son évolution vers plus d'égalité, de participation et de coopération dans l'industrie ainsi que vers des emplois industriels plus nombreux et de meilleure qualité en Europe. Ces propositions visent également à contrecarrer les menaces posées par l'impact de la numérisation sur le volume d'emploi et sur la relation d'emploi elle-même, et par sa capacité à concentrer la richesse et le pouvoir.

3. Créer des emplois industriels à l'ère numérique

3.1 Mobiliser la numérisation pour une innovation responsable

Les technologies numériques peuvent sensiblement réduire l'emploi dans les activités économiques existantes. Cependant, elles ont aussi le potentiel de créer de nouveaux marchés et de nouveaux emplois, en répondant aux besoins sociétaux (ex : télésurveillance dans les soins de santé, réseaux électriques intelligents absorbant la production irrégulière d'origine renouvelable), ou en relocalisant les emplois externalisés. Ces nouveaux emplois peuvent compenser les pertes, du moins en partie, et leur potentiel doit être entièrement exploité. À ce stade de sa réflexion, industriAll Europe a identifié certains domaines où l'innovation numérique possède un grand potentiel de création d'emplois en Europe, et où une action politique est requise.

3.1.1 Rétablir une position industrielle de pointe dans les composants et les systèmes électroniques

IndustriAll Europe soutient l'objectif de l'Union européenne visant à doubler la valeur des **composants et systèmes électroniques** produits en Europe d'ici 2025, en mettant en œuvre la [Feuille de route stratégique européenne sur les composants et systèmes électroniques](#) publiée par la Commission européenne, DG Connect, en juin 2014, dans le cadre de sa stratégie sur [Technologies clés génériques](#) (TCG). Cette feuille de route inclut des investissements massifs dans l'offre (usines complètes) et dans la demande de systèmes sociotechniques innovants (sous la forme de « zones de référence » géographiques pour leur intégration numérique et leur test).

3.1.2 Etablir des normes ambitieuses pour la sécurité et la confidentialité des données dans les réseaux européens et l'infrastructure « cloud »

IndustriAll Europe appelle au développement d'une norme obligatoire définie en termes fonctionnels, garantissant la **sécurité** et la **confidentialité** de la transmission, du stockage et du traitement de données en ligne (y compris dans les réseaux « cloud » et d'entreprise), et préservant ainsi les droits fondamentaux à la vie privée et à la confidentialité. Cette norme devra être mise en œuvre dans les logiciels, les composants microélectroniques et dans les systèmes complets.

Cette norme protégera mieux les citoyens et travailleurs européens. Elle fournira également un avantage compétitif aux fabricants de microélectronique et d'équipements basés dans l'UE.

3.1.3. Créer des emplois et réduire les déchets avec des usines de démontage automatisées

Des technologies numériques d'assemblage flexible pourraient être utilisées en flux inversé pour **démonter** efficacement les produits en fin de vie. À condition que le produit contienne (par ex. dans une étiquette RFID amovible) les informations relatives à ses opérations d'assemblage, une ligne de démontage flexible pourrait utiliser ces informations pour démonter le produit et récupérer les composants réutilisables ainsi que les matières premières stratégiques, réduisant ainsi la production de déchets et la pollution, dans le cadre d'un processus de réutilisation, de refabrication et de recyclage à haute performance.

Ces évolutions techniques pourraient avoir un fort impact positif sur l'emploi industriel ainsi que sur l'utilisation efficace des matières premières et l'efficacité énergétique, réconciliant ainsi les préoccupations environnementales et les préoccupations en matière d'emploi.

IndustriAll Europe recommande que la stratégie de l'UE sur l'économie circulaire inclue le développement des technologies, normes et institutions permettant d'équiper de telles usines de « démontage » : flux logistiques inversés, capteurs, systèmes de tests automatisés, sémantique des données pour décrire les opérations de (dé)montage.

3.1.4 Traçage et suivi numériques des conditions sociales et environnementales de fabrication

La position sur les marchés internationaux des entreprises industrielles établies dans l'UE est handicapée par la concurrence déloyale d'entreprises qui approvisionnent leurs activités de fabrication dans de longues chaînes d'approvisionnement complexes et internationales, et qui ne connaissent pas (ou masquent délibérément) les conditions sociales et environnementales de fabrication dans les installations de leurs fournisseurs (et plus en amont le long du flux de fournisseurs). Une première condition à respecter pour rétablir une concurrence équitable est que les informations sur les conditions de fabrication soient générées de manière fiable, puis transmises le long des chaînes de valeur.

IndustriAll Europe demande la mise en place d'une infrastructure technique et institutionnelle afin d'assurer une **traçabilité** et une **surveillance** fiables des conditions **environnementales & sociales** de fabrication le long des chaînes de valeur. Une fois recueillies de manière fiable conformément aux normes de mesure reconnues au niveau international par des tierces parties indépendantes et supervisées par les syndicats, ces informations doivent être inscrites dans une étiquette RFID individuelle jointe au produit, avec une authentification numérique appropriée afin d'empêcher toute falsification ultérieure.

Cette infrastructure numérique permettra aux clients d'être informés de manière fiable, tout au long de la chaîne de valeur (jusqu'au consommateur final), des conditions sociales et environnementales de fabrication, et donc de faire des choix qui ne reposent pas uniquement sur le prix. Cela rétablira une **concurrence équitable** pour les entreprises qui respectent les valeurs et les règles sociales et environnementales de l'UE, améliorera leur position sur le marché et leur volume d'emploi et soutiendra leurs efforts en matière de responsabilité sociale des entreprises.

3.2 Réglementer le partage de valeur ajoutée le long des chaînes d'approvisionnement numériques

Les entreprises ne peuvent offrir des conditions de travail et des salaires décentes à leurs travailleurs, investir et innover pour leur avenir, que si elles génèrent une valeur ajoutée économique suffisante. Si cette valeur ajoutée est captée par un acteur dominant le long de la chaîne de valeur, et en particulier par une plateforme numérique, aucune autre entreprise n'a la capacité d'être un employeur convenable et durable. **La distribution de la valeur ajoutée le long de la chaîne de valeur** est donc un sujet essentiel, à traiter en

parallèle des questions plus habituelles du partage de la valeur ajoutée de l'entreprise entre la main-d'œuvre, les investissements et la rémunération du capital.

3.2.1 Réglementer et taxer la création de valeur selon les règles du lieu où le travail est exécuté physiquement

Les entreprises numériques ont la possibilité technique de s'établir légalement partout – et en particulier dans les juridictions où les législations et la fiscalité du travail sont faibles, voire inexistantes (aussi appelés « paradis fiscaux »). De là, elles organisent le travail de leurs salariés à distance mais ne sont soumises qu'aux obligations juridiques et fiscales de leur lieu d'établissement légal. Cette situation peut être à l'origine de nivellements vers le bas spectaculaires en termes de salaires et de conditions de travail pour les salariés et de recettes fiscales pour les États membres de l'UE.

IndustriAll Europe pense que ces évolutions doivent être évitées. Nous recommandons les règles suivantes :

- Le **droit du travail** et les **conventions collectives** applicables à un salarié donné doivent être ceux de son **lieu physique de travail effectif**, à savoir aussi son domicile s'il/si elle y télétravaille.
- Le **régime fiscal** applicable aux bénéficiaires de l'entreprise devrait être déterminé en fonction des États membres où ses salariés travaillent physiquement.

En ce qui concerne le second point, industriAll Europe recommande d'appliquer les principes d'une **Assiette commune consolidée obligatoire pour l'impôt des sociétés**, applicable à toutes les entreprises ayant des salariés qui travaillent physiquement dans plus d'un État membre de l'UE. L'application de ces principes devra être complétée par un taux minimum pour l'impôt des sociétés.

3.2.2 Créer des normes ouvertes pour l'intégration numérique de la fabrication

Une norme de communication propriétaire pour l'intégration numérique de la fabrication (industrie 4.0), permettrait au propriétaire de cette norme de capturer une grande part de valeur ajoutée industrielle. Afin d'empêcher cela, industriAll Europe recommande que cette norme soit ouverte et accessible à tous les acteurs de l'industrie via des conditions légales et économiques équitables, raisonnables et non-discriminatoires.

3.2.3 Réglementer les plateformes numériques monopolistiques

La concentration de richesse et de pouvoir entre les mains de plateformes numériques monopolistiques est au détriment de leurs fournisseurs industriels. IndustriAll Europe recommande de réglementer ces plateformes au moyen de quatre mesures :

1. le principe « les mégadonnées sont des données ouvertes »
2. l'obligation d'introduire des algorithmes de recherche « équitables »,
3. le démantèlement des structures de subventions croisées, et
4. la prévention des pratiques commerciales déloyales.

3.3 Investir dans l'infrastructure cognitive et physique soutenant la transformation numérique de l'industrie

3.3.1 Créer les compétences numériques requises pour l'industrie

Dans la transformation numérique de l'industrie, comme dans toutes les transformations qui l'ont précédée, une première tâche de sa gestion sociale est l'**anticipation à long terme du changement**. Une fois que ces changements sont identifiés et quantifiés, les **compétences** de la main-d'œuvre existante et future doivent

être configurées afin d'être adaptées à cette nouvelle situation, et de donner aux industries européennes l'avantage qualitatif dont elles ont besoin pour se différencier sur les marchés mondiaux.

Ces réflexions sont déjà en cours dans la [politique européenne en matière de compétences numériques](#), telles que le [Référentiel européen des e-compétences](#), et la [Grande coalition pour les emplois numériques](#), et elles doivent être complétées par une action syndicale (voir ci-dessous).

3.3.2 investir dans les infrastructures de haut débit

La mise en réseau des personnes et des objets nécessite une transmission d'informations à haut débit en tout lieu – et donc un investissement important dans l'infrastructure qui l'exécutera. IndustriAll Europe soutient le déploiement de réseaux de fibres et de radiocommunications bande large dans toute l'Europe en s'attachant spécifiquement à inclure toutes les régions et tous les Etats membres.

4. De meilleures conditions pour le travail transformé par les technologies numériques

L'introduction de nouvelles technologies offre de multiples possibilités ; le choix des options dans une entreprise et un pays dépend en grande partie:

- de la qualification de la main-d'œuvre ;
- des relations industrielles et de la force des représentants syndicaux ;
- du système politique et des dispositions réglementaires ;
- des décisions prises dans d'autres entreprises et d'autres pays.

Les conséquences de la numérisation ne sont pas causées mais sont déterminées par les actions (ou les non-actions) de toutes les parties concernées. Pour industriAll Europe, il est important de préciser qu'il n'y a pas de déterminisme concernant les impacts sociaux de la numérisation. Les conséquences des changements restent ouvertes et nous voulons contribuer à les rendre justes et équitables.

Les 2 derniers siècles ont été marqués par trois révolutions industrielles qui ont transformé la production, accru la productivité, modifié le travail et augmenté la richesse. A titre d'exemple, l'espérance de vie est passée de 30 ans à près de 80 ans.

La 1^{ère} révolution industrielle a été provoquée par la machine à vapeur, la 2^{ème} par l'introduction de l'électricité et des produits chimiques et la 3^{ème} par les technologies de l'information. La redistribution des bénéfices créés à la suite de l'augmentation de la productivité n'a cependant pas été spontanée. Au début, la classe moyenne a accédé au pouvoir politique, le commerce international s'est développé, et les villes sont devenues la nouvelle base de pouvoir. Le travail a changé avec l'introduction de la répartition des tâches et la mécanisation. Au 20^{ème} siècle, les travailleurs se sont organisés en syndicats et en partis politiques et, pour la première fois, ils ont aussi bénéficié de l'augmentation de la productivité.

Le travail n'a cessé de changer : division du travail, commerce international, gestion scientifique et automatisation. La 3^{ème} révolution industrielle a débuté dans les années 1980 avec les technologies de l'information. L'automatisation a atteint chaque domaine de travail. La productivité a de nouveau augmenté et le travail a continué de changer : plus de collaboration, moins de division du travail, motivation intrinsèque. Néanmoins, aujourd'hui, la position des syndicats s'affaiblit, ce qui a conduit à un creusement des différences de revenus.

Le travail continuera de changer : des emplois de niveau de compétences intermédiaires disparaîtront, les aptitudes en matière de créativité et de communication seront essentielles pour mettre en œuvre des concepts tels que l'autoréglementation et un nouveau style de travail. L'Internet des objets permet tout. De

plus, une autre Révolution industrielle est en marche avec l'introduction de la technologie bio et de la nanotechnologie.

Nous assistons actuellement à une révolution au sein de la 3^{ème} Révolution industrielle, souvent désignée par « Industrie 4.0 ». En raison de la croissance exponentielle des capacités des technologies de l'information, il est possible d'augmenter davantage la productivité en optimisant les possibilités offertes par les technologies de l'information. La transformation des TI en technologies de la communication conduit à des systèmes de chaînes d'approvisionnement plus complexes. Cette évolution change la quantité, la qualité, le contenu, l'organisation et la gestion du travail. La confiance mutuelle et le partage des responsabilités deviennent plus importants.

L'histoire a montré que les travailleurs ne peuvent arrêter l'évolution de la production, mais ils peuvent faire avancer les choses en termes de redistribution des bénéfices résultant d'augmentations de productivité et de mode de fonctionnement des organisations. L'implication des travailleurs dans ce processus de changement est importante à tous les niveaux. L'innovation sur le lieu de travail est nécessaire pour mettre en œuvre l'innovation technologique avec succès au niveau de l'entreprise. En outre, l'organisation des travailleurs dans des syndicats est essentielle pour être impliqué au niveau sectoriel, national et international, et être en mesure de façonner les processus législatifs et les conventions collectives.

Par conséquent, les priorités d'industriAll Europe seront les suivantes :

4.1 Droits à l'information et à la consultation

Il est très important d'assurer les droits à l'information et à la consultation des représentants des travailleurs dans ce processus, au niveau de l'entreprise ainsi qu'aux niveaux sectoriel, national et européen. Les changements et possibilités techniques entraîneront de nombreux changements sociaux dans les entreprises et dans la société. Les travailleurs et leurs représentants doivent être impliqués en temps utile dans la recherche de solutions aux défis d'un environnement de travail plus connecté et ils doivent avoir leur mot à dire, car ce sont des experts du lieu de travail. Ce n'est qu'en disposant suffisamment de droits à l'information et à la consultation que les représentants des travailleurs et les syndicats auront la possibilité d'agir et d'utiliser le passage à l'ère numérique pour établir de bonnes règles au niveau de l'entreprise et pour négocier de bonnes conventions collectives permettant de faire face aux changements. La numérisation aura d'énormes impacts sur tous les aspects du travail industriel, et en particulier sur le volume d'emploi, sur la qualité de l'emploi et sur le contrat de travail, qui est au cœur de la relation entre les travailleurs et les entreprises. Les syndicats ne peuvent rester passifs face à de telles transformations structurelles.

4.2 Garantir de bonnes conditions de travail et un équilibre entre vie privée et vie professionnelle

Grâce à l'amélioration des possibilités techniques, de plus en plus de personnes travaillent aujourd'hui de manière mobile et ne sont plus liées à un lieu de travail fixe. Les employeurs considèrent cette mobilité comme une possibilité de réduire leurs frais fixes et l'utilisent à des fins de rationalisation (par ex. nouveaux concepts de bureau, etc.). Pour les travailleurs, le travail mobile revêt des aspects à la fois positifs et dangereux. Dans l'avenir, la principale mission consistera à minimiser les risques du travail mobile pour les travailleurs (à savoir, la disponibilité constante, le travail sans limite, etc.) grâce à de bonnes conventions collectives, notamment sur le droit à la déconnexion.

De même, dans un environnement de production industrielle, le travailleur humain pourrait devenir un simple maillon dans le processus de numérisation. IndustriAll Europe soutient au contraire le développement et l'implémentation de « technologies d'assistance » où les appareils numériques soutiennent le travailleur humain en prenant des décisions et en résolvant des problèmes, rendant ainsi son travail plus intéressant et mieux qualifié.

4.3 Garantir le droit à la formation et à l'éducation

Les changements techniques engendrent la nécessité pour les travailleurs de faire évoluer leurs qualifications et d'en acquérir de nouvelles. Dans le cadre de ce processus, il est important pour nous que la qualification soit un droit pour le travailleur, et pas une faveur de l'employeur. Nous devons fixer des droits de formation obligatoires et suffisants pour les travailleurs, leur permettant de préserver et d'améliorer leurs chances sur le marché moderne du travail.

1. Intégrer les nouvelles **qualifications** numériques, tâches et catégories de travail dans les négociations avec les employeurs.
2. Négocier la **formation et la requalification continues** de la main-d'œuvre existante pour s'adapter au rythme rapide des changements techniques dans le monde numérique.
3. Soutenir l'utilisation de **normes** en tant qu'outils permettant d'augmenter l'offre de **formation** et les **certifications non rattachées à un fournisseur**.
4. Négocier des conditions d'**e-apprentissage** qui sont favorables aux travailleurs, à savoir avec des résultats efficaces, mesurables et certifiés, à des prix abordables et avec un partage équitable des coûts (en temps et en argent) et des profits.
5. **Anticiper** les besoins en nouvelles qualifications et compétences, notamment pour les jeunes

4.4 Garantir le droit à la négociation collective

Nous craignons qu'au moment où des changements techniques se produisent, une décentralisation ou même une individualisation des négociations collectives aient lieu, parce que les travailleurs et les marchés de l'emploi sont de plus en plus fragmentés, ce qui peut poser des problèmes pour l'organisation collective des travailleurs. En dépit de cette situation, nous sommes convaincus que les intérêts collectifs des travailleurs subsistent, même si les travailleurs travaillent de plus en plus individuellement. Les syndicats doivent aussi réfléchir aux manières d'organiser les travailleurs qui sont isolés, et utilisés pour agir de manière plus individuelle que collective. L'organisation de la solidarité entre des travailleurs fragmentés est un futur défi.

4.5 Réfléchir au temps de travail et aux gains de productivité

La numérisation peut créer davantage de profits et de gains de productivité. Les changements techniques permettent de plus en plus de flexibilité. Malheureusement, actuellement ce potentiel est davantage utilisé en faveur des employeurs que des travailleurs. Nous devons prôner des aménagements du temps de travail qui évitent une trop grande flexibilité unilatérale de la part des employeurs, parce que nous savons déjà que ce type de flexibilité menace gravement la santé et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des travailleurs. Il faut éviter les nouveaux risques psycho-sociaux et le stress lié aux nouvelles technologies ainsi qu'aux aménagements du temps de travail flexible et sans limite.

L'introduction continue de technologies numériques dans la production industrielle générera de nouvelles augmentations de productivité. Il est clair pour industriAll Europe que les travailleurs doivent avoir leur part des gains de productivité, qui doivent être utilisés pour traiter les conséquences sociales de la numérisation pour les travailleurs, et pour la société dans son ensemble.

4.6 Garantir la santé & sécurité sur le lieu de travail numérique

La commande de robots entièrement automatisés ou de véhicules en interaction immédiate avec des travailleurs humains (le concept de « robots collaboratifs » ou « cobots ») promet des progrès en termes d'ergonomie et de facilitation des tâches les plus pénibles. Elle comprend également des risques importants pour la santé & sécurité qui doivent être anticipés et traités en appliquant des règles de responsabilité et des normes de sécurité appropriées.

4.7 Obtenir et garantir le droit à la vie privée au travail

Les employeurs ont le droit de s'assurer que leurs salariés effectuent réellement le travail pour lequel ils sont payés, et qu'ils respectent les règles de santé et sécurité. Une forme de surveillance des travailleurs par leur employeur est donc légitime. Cependant, les moyens technologiques fournis par les technologies numériques permettent un niveau, une permanence et une fréquence de surveillance qui vont au-delà de tout ce que l'on a connu à ce jour. Cette surveillance excessive est mal ressentie par les travailleurs. Elle constitue aussi un problème pour les employeurs puisqu'elle se traduit par une démotivation et des comportements passifs-agressifs. IndustriAll Europe plaide en faveur d'un droit à la **vie privée au travail**. Les limites exactes de la surveillance légitime, adaptées à chaque lieu de travail, doivent être l'objectif d'un dialogue social explicite.

La numérisation et l'introduction de nouvelles technologies apportent également de nouvelles possibilités techniques de surveillance à domicile – télétravail, ordinateurs, téléphones mobiles – qui vont souvent plus loin que le fait de s'assurer que le travail demandé est exécuté. Nous devons également veiller à ce que le droit à la vie privée à domicile soit respecté.

4.8 Adapter la structure et la culture des syndicats à un lieu de travail numérisé

La numérisation du travail représente aussi un enjeu pour les syndicats eux-mêmes, à savoir l'organisation des travailleurs, tels que les ingénieurs logiciel hautement qualifiés et les responsables des TIC ou les travailleurs précaires engendrés par le « crowdsourcing » numérique, dont les besoins sont très différents de ceux des membres classiques des syndicats. Les syndicats doivent donc adapter leur structure et leur culture à ce nouvel environnement.

5. Conclusion

La numérisation de l'industrie est un bouleversement social, économique et stratégique majeur. Elle met les syndicats et les sociétés face à d'importants défis. IndustriAll European Trade Union invite les institutions politiques à tous niveaux, les entreprises et les partenaires sociaux à un dialogue politique profond et concret afin d'exploiter au mieux – et d'éviter le pire de – ce changement structurel dans nos vies et notre environnement de travail.